

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 23 septembre 2021**

Le VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : ROLLET Philippe, MARGUERON Jean-Paul, COSTA Françoise, DUFRENEY Jean-Marc, VARNIER Nathalie, DA COSTA Daniel, GRANGE Marie-Paule, MOREAU Alain, JACON Dominique, CECILLE Nadine, FRAISSARD Christian, MZATI Chiraze, BONARD Michel, DAUCHY Marie, SPAGNOL Clarisse, MANGANO Mario, ROVASIO François, MASSON Martine, VARESANO José, LEFEVRE Franck, DURBET Yves, BOCHET Danielle, NORAZ Alain, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, VERNEY Sophie, COVAREL Bernard, VAILLAUT Éric, DIDIER Jean, MONNOIS Sophie, ARLAUD Marielle, FONTAINE Patrice, CROSAZ Daniel, PERNET Florian.

Membres absents : AZZARITI Félicia (procuration MZATI Chiraze), VIGIER Josiane (procuration DUFRENEY Jean-Marc), FAUJOUR Eric (procuration ROLLET Philippe), EDMOND Marielle (procuration GRANGE Marie-Paule), DOMPNIER Pascal (procuration COVAREL Bernard), CHARVIN Colette (procuration VAILLAUT Eric), BAUDRAY Fabrice.

Secrétaire de séance : BOIS Hélène

Date convocation : 17 septembre 2021

Conseillers en exercice : 41

Présents : 34

Votants : 40

Délibération n° 20210923_8A**EAU – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICES (RPQS) : RÉGIE, DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Monsieur le Président précise à l'Assemblée, qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2224-5, L 1411-13 et D 2224-1), il est tenu de présenter au Conseil Communautaire les rapports annuels sur le Prix et la Qualité (RPQS) du Service public de l'eau et d'Assainissement Non Collectif.

Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information sur la gestion de ces services.

Ces rapports sont ensuite mis à disposition du public, au service de l'Eau, dans les quinze jours suivant leur présentation devant le Conseil Communautaire. Un exemplaire est également adressé au représentant de l'État, pour information.

Les rapports concernent :

- le service exploité en régie (gestion directe) sur les communes d'Albiez-Le-Jeune, Albiez-Montrond, Jarrier, Saint-Pancrace et Saint-Sorlin-d'Arves,
- le service exploité en Délégation de Service Public (DSP) sur les communes de Fontcouverte-La Toussuire, Saint-Jean-d'Arves et Villarembert,
- le service Public d'Assainissement Non Collectif.

Monsieur le Président présente les rapports annuels à l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau et de l'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2020 tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Le Président,

Jean-Paul MARGUERON

